



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3608

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Yannic KEPERS** demeurant **rue des Kessales 87 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.
Le terrain concerné est situé **rue des Kessales 87 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **9e division section A n° 362X2**
Le projet vise à **"modifier les matériaux de la façade droite de l'habitation unifamiliale (démonter la brique de parement et mise en oeuvre d'un bardage sur isolant)"** et présente les caractéristiques suivantes :
Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du SOL (anciennement PCA n°20 de Jemeppe - A.R. du 31/10/1978) qui interdit l'utilisation de bardage métallique comme matériau de parement.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Philippe PIRARD (04/330.86.85)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **11 mai 2026 au 25 mai 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Philippe PIRARD
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE